



Conformément à la date fixée lors de la tenue du précédent CODIR, le lundi 25 novembre 2024, rappelée lors de l'envoi du courrier d'invitation en date du 17 mars 2025, les membres se réunissent ce jour, lundi 7 avril 2025, à 10h00, salle Emile ERCKMANN de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian, selon l'ordre du jour suivant ;

- 1) Lecture du compte-rendu du CODIR n°6 du 25 novembre 2024
- 2) Démarche d'évaluation de la qualité des ESSMS : rapport d'évaluation
- 3) Orientation de l'établissement 2025-2030
- 4) Personne de confiance : présentation & définition
- 5) Protocoles :
  - 5.1, Protocole d'intervention d'urgence
  - 5.2, Protocole de gestion des décès
- 6) Contrat de séjour : avenant I
- 7) Point d'information 3F
- 8) Promotion de l'instance CODIR
- 9) Activités & animations été 2025
- 10) Finances de l'établissement
- 11) Bio-seaux
- 12) Sécurité
- 13) Registre des suggestions
- 14) Boîte aux lettres CODIR
- 15) Divers
- 16) Chauffage au sol

Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI, Résidant, & Monsieur Emilien ROESS, Directeur, ouvrent la séance par des salutations et remerciements d'usage.

Un secrétaire de séance est désigné, en la personne de Madame Marie-Louise GAUTHIER, Résidente.

Puis, l'ouverture et le travail de l'ordre du jour, ainsi constitué :

### **Point 1 : Lecture compte-rendu n°6**

Monsieur le Directeur Emilien ROESS procède à la lecture du compte-rendu n°6.

Aucune modification n'est apportée.

Ce dernier est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

## Point 2 : Démarche d'évaluation de la qualité des ESSMS : rapport d'évaluation

Un retour est fait sur l'évaluation de la Haute Autorité en Santé, réalisée par le cabinet UMANIS, les 18 et 19 décembre 2024.

Pour rappel, cette évaluation est obligatoire pour l'ensemble des établissements des secteurs sociaux et médico-sociaux.

Elle est réalisée par un cabinet extérieur qui, en immersion durant deux jours dans l'établissement, l'évalue selon des critères déterminés par la HAS portant sur la gouvernance, le personnel et les usagers.

Monsieur le Directeur Emilien ROESS souhaite, par cette séance, saluer l'implication tant des Salariés que des Résidants qui ont « magnifiquement » œuvré pour la pleine réussite de cette évaluation.

A cela, Monsieur ROESS témoigne d'une évaluation qui s'est réellement bien passée, avec des évaluateurs conscients des problématiques de nos établissements et ayant fait preuve d'une posture bienveillante.

Concernant le rapport définitif, Monsieur le Directeur souligne qu'il est le résultat d'une profonde mutation et évolution de la Résidence.

Les actions quotidiennes pour faire évoluer la Résidence et remettre au centre les Résidants, réels acteurs de leur environnement de vie, sont « incroyablement » soulignées tout au long du rapport.

L'illustration de la qualité de vie de l'établissement, de son dynamisme, de son ouverture et de la place faite aux Résidants, aux Familles, au Personnel comme aux acteurs du territoire est traduite par la note finale, à savoir 3.34/4, soit 17/20, sachant que la moyenne est de 2.68/4, soit 13.4/20.

Enfin, Monsieur ROESS souhaite profiter du présent rapport pour inaugurer un groupe de travail CODIR (mais ouvert à tous), sur la « démarche continue d'amélioration de la qualité ».

*Les membres CODIR volontaires sont :*

- 1) Monsieur Marc BRYOIS ;
- 2) Madame Viviane FAIX ;
- 3) Madame Marie-Louise GAUTHIER ;
- 4) Madame Régine CHRISTOPHE ;
- 5) Monsieur Pierre BATTESTINI ;
- 6) Madame Marine CASSEZ ;
- 7) Monsieur Emilien ROESS.

La première réunion du groupe de travail se déroulera le mercredi 30 avril 2025, à 10h en salle Emile ERCKMANN.

Le rapport est à disposition pour consultation papier, placé devant le MUR CODIR, et en version dématérialisée sur demande.

Monsieur Pierre BATTESTINI, Délégué des délégués, a reçu un exemplaire.

*Voir annexe 1 : Rapport de visite*

### Point 3 : Orientation de l'établissement 2025-2030

Par manque de temps, Monsieur le Directeur propose l'ajournement de ce point.

L'ajournement est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

### Point 4 : Personne de confiance : présentation & définition

**Personne désignée par le Résidant, uniquement pour des actes ponctuels, si besoin.**

Présentation et définition actuelle de la personne de confiance, Article L 311-5-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

#### *Quel est le rôle de la personne de confiance ?*

- 1) Être consultée en cas de difficultés dans la connaissance et la compréhension des droits de l'Usager ;
- 2) Accompagner l'Usager dans toutes les démarches, dans les décisions, ou lors de d'entretiens médicaux ou avec la direction.

Par exemple, la personne de confiance pourra être présente lors de l'entretien préalable à l'admission avec le directeur ou son représentant.

#### *Qui peut être désigné personne de confiance ?*

Un proche, un membre de la famille, ayant acquis une certaine confiance et qui accepte ce rôle.

La personne de confiance et la personne à prévenir en cas de nécessité peuvent être ou non la même personne.

#### *Comment désigner une personne de confiance ?*

Lors de l'entrée dans l'établissement, le responsable de la structure ou son représentant doit informer la personne de la possibilité de désigner une personne de confiance.

La désignation d'une personne de confiance se fait par lettre, présente dans le contrat de séjour.

Monsieur ROESS précise qu'à la signature de l'Avenant I du Contrat de Séjour, plus aucune donnée sur les Résidants ne sera transmise aux référents tels que l'établissement l'entend à ce jour, conformément à la réglementation.

## Point 5 : Protocoles

### 5.1, Protocole d'intervention d'urgence

Un nouveau protocole d'intervention d'urgence près d'un Usager a été réalisé en équipe.

Il est présenté pour validation aux membres CODIR.

Il est approuvé à l'unanimité.

*Voir annexe 2 : Protocole d'intervention d'urgence près des Résidents*

### 5.2, Gestion des décès

Un nouveau protocole de gestion des décès a été réalisé en équipe.

Il est présenté pour validation aux membres CODIR.

Il est approuvé à l'unanimité.

*Voir annexe 3 : Protocole gestion des décès*

## Point 6 : Contrat de séjour : Avenant I

Présentation du document aux membres présents par Madame Marine CASSEZ, Directrice-adjointe.

Ce dernier est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

*Voir annexe 4 : Avenant I au contrat de séjour*

## Point 7 : Point d'information en relation avec 3F

Par manque de temps, Monsieur le Directeur propose l'ajournement de ce point.

L'ajournement est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

Toutefois, Monsieur le Directeur souhaite la constitution d'un groupe de travail CODIR (mais ouvert à tous) concernant les travaux à la Résidence.

*Les membres CODIR volontaires sont :*

- 1) Madame Martine BENSAID ;
- 2) Monsieur Pierre BATTESTINI ;
- 3) Monsieur Henry WITTERSHEIM ;
- 4) Madame Marine CASSEZ ;
- 5) Monsieur Emilien ROESS.

Une date est prise pour une première réunion, le mardi 6 mai 2025, à 10h00, salle Emile ERCKMANN.

## Point 8 : Promotion CODIR

### 8.1, Mur CODIR

Monsieur Emilien ROESS propose de séparer l'affichage du CODIR de l'affichage administratif. Pour ce faire, le Directeur soumet l'idée de dédier un pan de mur au CODIR.

Le mur de la salle Emile ERCKMANN, en face des boîtes aux lettres des Résidents, lieu de passage, est retenu. Une mise en peinture sera effectuée par quelques membres du CODIR. La boîte aux lettres CODIR sera déplacée et mise en valeur.

### 8.2, Invitation par étage aux réunions CODIR

Toujours dans un souci de promotion et de valorisation de l'instance institutionnelle CODIR, Monsieur le Directeur propose d'inviter à chaque réunion CODIR les Résidents, étage par étage.

L'ensemble des membres du CODIR émettent un avis favorable.

Toutefois, une attention particulière est demandée pour préserver, le cas échéant, le secret des délibérations. Si des points sont sensibles ou requièrent un secret professionnel, ils seront mis en fin de séance, après avoir demandé au public de quitter la salle.

### 8.3, Groupes de travail CODIR

En plus des groupes déjà constitués : « amélioration de la démarche qualité » et « travaux de la résidence », il est proposé d'autres groupes de travail selon les thématiques suivantes :

### 8.3.1, Groupe de travail CODIR : Finances

#### *Volontaires :*

- 1) Madame Madeleine OBRY ;
- 2) Monsieur Henry WITTERSHEIM ;
- 3) Monsieur Pierre BATTESTINI ;
- 4) Madame Marine CASSEZ ;
- 5) Monsieur Emilien ROESS.

Une date est prise pour une première réunion, le Jeudi 8 mai 2025, à 10h00, salle Emile ERCKMANN.

### 8.3.2, Groupe de travail CODIR : Site internet

#### *Volontaires :*

- 1) Madame Marine CASSEZ ;
- 2) Madame Mylène ISCH ;
- 3) Madame Marie-Louise GAUTHIER ;
- 4) Monsieur Pierre BATTESTINI.

Une date est prise pour une première réunion, le mardi 20 mai 2025, à 10h00, salle Emile ERCKMANN.

### 8.3.3, Groupe de travail CODIR : Erckmann & Chatrian vous racontent

#### *Volontaires :*

- 1) Monsieur Pierre BATTESTINI ;
- 2) Madame Madeleine OBRY ;
- 3) Madame Marie-Louise GAUTHIER ;
- 4) Madame Régine CHRISTOPHE ;
- 5) Madame Marie-Thérèse MAZERAND ;
- 6) Madame Marine CASSEZ ;
- 7) Monsieur Emilien ROESS.

Une date est prise pour une première réunion, le jeudi 2 mai 2025, à 10h00, salle Emile ERCKMANN.

### 8.3.4, Groupe de travail CODIR : Activités et manifestations à la Résidence

#### *Volontaires :*

- 1) Madame Régine CHRISTOPHE ;
- 2) Madame Jeanne BRICHLERE ;
- 3) Madame Viviane FAIX ;
- 4) Monsieur Marc BRYOIS.

Une date est prise pour une première réunion, le mardi 29 avril 2025, à 10h00, salle Emile ERCKMANN.

### **Point 9 : Que faisons-nous cet été ?**

Madame Régine CHRISTOPHE, dans l'attente de la réunion de travail dédiée aux activités de la Résidence émet quelques réflexions :

- 1) Inviter les Résidants de l'EHPAD Pompidou, pour un challenge inter-établissement ;
- 2) Organiser des sorties pique-nique, bowling, asperges ...

### **Point 10 : Finances de l'établissement**

Par manque de temps, Monsieur le Directeur propose l'ajournement de ce point.

L'ajournement est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **Point 11 : Bio-seaux**

Par manque de temps, Monsieur le Directeur propose l'ajournement de ce point.

L'ajournement est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **Point 12 : Sécurité**

Par manque de temps, Monsieur le Directeur propose l'ajournement de ce point.

L'ajournement est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **Point 13 : Registre des suggestions**

Un registre dédié à recevoir les doléances sera placé devant le « Mur CODIR ». Il permettra de recueillir toutes les suggestions des Usagers et visiteurs de la Résidence.

Ce registre sera lu à chaque séance CODIR afin d'y apporter une réponse.

Ce registre vient compléter de nombreux outils de communication et de recueil de la satisfaction des acteurs de la Résidence : permanence CODIR, boîte aux lettres CODIR, questionnaire de satisfaction ...

## Point 14 : Boîte aux lettres CODIR

Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI, fait lecture des courriers relevés dans la boîte aux lettres CODIR :

1) Courrier de Monsieur Bernard VEINANT, Résidant, faisant des suggestions pour des animations à la Résidence.

Ce mot est transmis à Madame Régine CHRISTOPHE, Animatrice, pour donner une suite.

Il sera même proposé à Monsieur VEINANT d'intégrer le groupe de travail CODIR : Activités et animations de la Résidence.

2) Mot anonyme pour demander la mise en place de boîtes aux lettres à destination des salariés, afin de ne pas toujours les déranger, les interrompre ou en cas d'absence.

Monsieur ROESS propose l'installation d'une boîte aux lettres appelée « boîte aux lettres secrétariat » sur le mur du secrétariat. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

## Point 15 : Divers

1) Madame la Directrice-adjointe informe les membres honorables qu'elle travaille activement sur le remplacement des barrières de parking.

Dossier complexe suite aux exigences de Monsieur le Directeur (sens unique de circulation, activation des barrières via le badge existant informatisé) ainsi que par la multiplication des interlocuteurs et syndic de copropriété des immeubles partageant le parking, sans oublier la recherche de financements.

2) Mise en place à la Résidence des « boîtes à frigo Lions-Club »

3) Monsieur ROESS demande l'avis du CODIR sur la nécessité de modifier le contrat de séjour sur l'article portant la présence d'animaux dans l'établissement.

En effet, il demande l'ajout de l'obligation d'un certificat vétérinaire.

Cette modification est soumise au vote.

Elle est approuvée à l'unanimité.

N'ayant plus d'autres points divers et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Délégué des délégués Pierre BATTESTINI & Monsieur le Directeur Emilien ROESS, lèvent la séance CODIR n°7 à 12h30.

**Emilien ROESS,**  
**Directeur.**

**Pierre BATTESTINI**  
**Délégué des délégués**